



Route de Pézenas - 34230 CAMPAGNAN
Tél. : 06 37 13 73 47 - Courriel : educationcanine34@gmail.com
Site Internet : <https://www.educationcanine34.com>
Siret : 80120134400026 - Médiateur : CM2C

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CENTRE AÉRÉ

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom de l'animal | |
| Identification de l'animal | |
| Nom du propriétaire | |
| Tél. du propriétaire | |
| Adresse du propriétaire | |

I - Conditions d'admission

Éducation canine 34 se réserve le droit de non-admission, sans être obligé de se justifier, même en cas de réservation préalablement enregistrée.

Identification

L'identification par puce électronique ou par tatouage est obligatoire pour que votre animal soit accepté au sein du centre aéré.

Vaccinations

Les animaux doivent être vaccinés depuis plus de 15 jours et moins d'un an contre les maladies suivantes :

Chien : Carré, hépatite, parvovirose, parainfluenza, leptospirose (CHP-PiL) ainsi que la toux du chenil (KC ou pneumodog).

Si les vaccins ne sont pas à jour, le propriétaire est seul responsable des conséquences sur son animal ainsi que sur les autres animaux côtoyés lors du séjour.

Parasites

Les chiens doivent être traités contre les tiques, les puces et les vers. Ne sera pas tenue responsable le centre aéré si un animal est infesté suite à son séjour dans l'établissement.

Caractère et comportement

Les chiens présents au centre aéré doivent être sociables, humain et congénère. Le chien dont le comportement serait contre-productif pour la vie en société se verra refusé.

Chiens de catégorie

Les chiens de catégorie sont acceptés si les conditions soumises par la loi sont remplies : *permis de détention + carte d'identité du propriétaire.*

Chaleurs

Les chiennes en chaleurs ne sont pas acceptées.

Documents

A chaque arrivée, nous vous demanderons les documents liés aux animaux (*passport ou carnet de santé et carte d'identification*).

Lors de votre première venue, une fiche client sera remplie en votre présence.

Les informations données doivent être exactes, si changement en informer le centre aéré lors des séjours ultérieurs. Si de mauvaises informations sont communiquées ou omises, le propriétaire est responsable des conséquences subies sur son animal ainsi que sur les autres.

Conditions générales

Si modification ou nouvelle mention, Éducation canine 34 s'engage à les afficher.

Toutes ratures, adjonctions, modifications ou suppressions faites sur ces conditions générales seront nulles sans l'approbation écrite et signée de la direction.

Contrat de garde :

Un contrat de garde sera établi chaque année. Ne seront pas acceptés les animaux dont les propriétaires ne voudront pas signer le contrat.

II- Réglementation de l'établissement

Horaires

Les horaires d'ouvertures du centre aéré (*sauf modification exceptionnelle dont le client qui aurait réservé serait averti personnellement*) sont :

Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 18 h 00.

Les retards ne seront pas tolérés et pourront entraîner des sanctions.

Tarifs, paiement et cartes d'abonnement

Les tarifs en vigueur seront ceux affichés dans les locaux d'accueil.

Le paiement se fait à la fin de la journée, en chèque, espèces ou virement immédiat.

Le montant de la garde doit être réglé intégralement à sa sortie. A défaut, il est entendu que le centre aéré exercera des sanctions.

Les cartes d'abonnement ont une durée de validité de 6 mois. Elles peuvent éventuellement être remboursées en partie uniquement lors du décès de l'animal. Le centre aéré doit être informée au plus tard un mois après le décès.

Réservation

Toute journée de garderie doit faire l'objet d'une réservation.

Si l'annulation de la réservation intervient moins de 24 heures avant le jour d'arrivée de l'animal, le paiement de la journée vous sera facturé. Boxes et promenades et équipement.

Le centre aéré possède plusieurs parcs clôturés sur 4000 m² de terrain. Les parcs sont sécurisés par des clôtures d'où moins 1,80 m de haut.

Les parcs sont composés de niches, paniers en plastiques, seaux et gamelles en inox.

Nous avons également deux chenils de 25 m² chacun pour les temps de repos.

Le centre aéré s'autorise si nécessaire le droit de mettre des chiens de différents propriétaires ensemble dans les chenils ou parcs.

Animaux destructeurs

Le centre aéré doit être averti à l'arrivée de l'animal si celui-ci est destructeur afin de retirer tout objet susceptible d'être ingéré par l'animal.

Droits à l'image

Lors du séjour des animaux, des photos et vidéos peuvent être prises et être utilisées à des fins publicitaires (*site Internet, flyers...*).

La signature du présent vaut accord des propriétaires. En cas de refus, la mention sera faite par écrit sur le document.

Alimentation

Nous pouvons donner la ration de croquette à votre chien mais un temps de repos de 2 heures en chenil, seul, sera obligatoire afin d'éviter le retournement d'estomac.

Effets personnels

Les affaires personnelles des animaux (*jouet, panier, couverture...*) sont acceptées, mais le centre aéré décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.

L'établissement peut refuser les objets susceptibles de se perdre ou de blesser.

Aucune réclamation n'est possible en cas de détérioration ou salissure des objets.

Traitements médicaux

Tout traitement médical doit être accompagné d'une ordonnance. Aucun animal ayant une pathologie sans traitement ne sera accepté.

Soins

En cas de maladie ou blessure survenant pendant la journée sur le centre aéré, les soins appropriés à son état seront donnés à l'animal par le vétérinaire du centre ou par le vétérinaire mentionné sur le dossier client (*vétérinaire dont la distance n'excède pas un rayon de 15 km autour du centre*).

Si urgence, le vétérinaire le plus proche sera choisi (*Paulhan*) et aura le droit de prendre les décisions qu'il convient pour soigner l'animal.

Les frais découlant de ces soins sont à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire ainsi que les frais de déplacement (15 € par aller-retour).

Votre chien a-t-il un traitement en cours ?
Pathologies connues de votre chien ?

Coordonnées du vétérinaire habituel de votre chien :

Arrivée au centre aéré

A l'arrivée, sur le parking votre animal doit être tenu en laisse ou dans une caisse de transport.

III- Responsabilité

Clôture

L'établissement ne pourra être tenu responsable des blessures que pourrait s'infliger un animal tentant de fuguer.

Fuite

L'établissement ne sera pas tenu responsable de la fuite de l'animal liée à une destruction de la structure d'accueil.

Dégâts

En cas de détériorations des installations causées par un animal et nécessitant une réparation, la responsabilité civile de son propriétaire sera engagée.

Problème de santé, blessure

Notre responsabilité sera dérogée lors de tout accident de nature imprévisible (*crise cardiaque, coup de chaud, vieillesse, retournement d'estomac, chute, blessures occasionnées par lui-même, épillet, piqûre de tiques,...*).

Décès

En cas de décès du pensionnaire et de litige en découlant, il sera pratiqué une autopsie afin de déterminer les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée. Ces opérations seront à la charge du propriétaire.

Litige

En cas de litige est à votre disposition : **Médiateur de la consommation des professions du chien et du chat, CM2C.NET, CM2C - 49, rue de Ponthieu, 75008 PARIS.**

Fait à Campagnan, le

Début :

Fin :

Nom et signature
précédés de la mention « lu et approuvé »

Éducation canine 34
Signature